

NEWS LETTER

M a i 2 0 2 3

A la une

Le Conseil a élu son nouveau Bureau !

Evènements passés

Conférence, nouveau projet européen, victoires du pro bono... retrouvez toutes les actualités du premier trimestre.

A ne pas manquer

Bien plus qu'une clearing house, l'AADH propose des ateliers à destination des mineurs non-accompagnés, des formations, un podcast, et une table ronde Entreprises & Droits de l'Homme : à vos agendas !

A LA UNE

Un nouveau Bureau

En février, le Conseil a élu son nouveau Bureau. Félicitations à **Hippolyte Marquetty** (en haut), avocat du cabinet Allen & Overy, qui succède ainsi à François Barrière en tant que Président de l'Alliance !

Nous sommes également ravis d'accueillir **Anastasia Pitchouguina** (White & Case, au milieu) en tant que nouvelle Secrétaire générale, épaulée par Noémie Saïdi-Cottier qui devient Secrétaire générale adjointe. Nous sommes heureux d'annoncer que **Julie Caussade** (Dentons, en bas) sera notre Trésorière pour ces trois prochaines années, avec le soutien de Bénédicte Levier comme Trésorière adjointe.

Avec cette équipe de choc, nous sommes impatients de voir ce que 2023 nous apportera en termes d'opportunités et de progrès pour le pro bono en France !



EVÈNEMENTS PASSÉS

Les victoires du pro bono

Nouvelles adhésions

Au premier trimestre 2023, 3 cabinets et 8 ONGs ont dit oui au pro bono en rejoignant l'Alliance : bienvenue à **Maître Charlotte Michon** et aux avocats des prestigieux cabinets **Latham & Watkins** et **Norton Rose Fulbright**, ainsi qu'aux associations **Zone Franche**, **Enfance Famille Adoption**, **Emmaüs Connect**, **Accès 68**, **Empow'Her**, initiative citoyenne, **La Bascule** et la **LIPDH** !

Victoire du cabinet Spinosi au Conseil d'Etat

Pour sa première collaboration avec l'AADH, le cabinet Spinosi a déposé un recours pour excès de pouvoir contre les lignes directrices édictées par le MEAE, qui contraignaient les ONG à filtrer les bénéficiaires de leurs actions, entravant ainsi leurs activités. Par une décision du 10 février, le Conseil d'Etat a fait droit au recours, déclarant que le MEAE avait agi au mépris des limites de sa compétence.

Paris Pro Bono Round Table



Le 16 mars, cabinets d'avocats et associations se sont réunis au sein du prestigieux cabinet DLA Piper pour la Paris Pro Bono Round Table. Cette rencontre a été l'occasion pour tous de présenter leurs divers programmes pro bono en cours et leurs aspirations. Il a été convenu que le groupe ainsi créé se réunirait tous les trimestres dans une dynamique de partage et d'échange de bonnes pratiques. Un moment clé pour l'AADH qui se réjouit de continuer à faire progresser le pro bono en France !





EVÈNEMENTS PASSÉS

Exil(e) : Dans le labyrinthe de l'asile

Mercredi 19 avril, l'AADH a organisé une conférence intitulée "Exil(e) : Dans le labyrinthe de l'asile" à la Maison du Barreau de Paris. Cette conférence a réuni un panel riche d'intervenants de qualité autour de la question de la protection des femmes et des filles dans la procédure d'asile, l'occasion de mettre en lumière les difficultés et les besoins spécifiques

de ces femmes isolées et trop souvent invisibilisées. Merci à Monsieur le Préfet Alain Régnier, Chirinne Ardakani, Donya Asadullah, Juliette Bobeau, Louise Fortin, Audrey Grisolle, Félix Guyon, Danielle Mérian, Chela Noori et Louise le Ster d'avoir fait de cette conférence un succès !

**La conférence
en replay**

EVÈNEMENTS PASSÉS

*Clear Rights
fait place à
ChildWise*

Le début de l'année a été marqué par la **clôture du programme Clear Rights**, qui a permis de faire progresser l'accès au droit pour les mineurs impliqués dans des procédures pénales à travers l'Europe.

En 2023, l'AADH s'allie de nouveau aux associations porteuses de Clear Rights (Terre des Hommes, PILnet, Defence for Children International) pour le lancement d'un deuxième projet d'ampleur européenne : **ChildWise - Strengthening Justice Systems Through Child Participation**.

Nous souhaitons notamment mettre en place des Child Advisory Boards et des formations à destination des professionnels de la justice à travers l'Europe afin d'améliorer leur compréhension et leur capacité d'écoute des besoins des mineurs.

A VENIR

Lancement d'une nouvelle clearing house européenne

Mémorisez bien ce logo : en 2023, l'AADH lance un partenariat historique pour la justice des mineurs en Europe.



A la suite de la conférence finale du programme Clear Rights en 2022, et dans l'optique permanente de protéger les droits des enfants, l'AADH avait décidé de s'allier à PILnet pour la création d'une nouvelle association inédite mettant en relation les ONG, les avocats et les clearing houses à travers l'Europe. **Le but ?** Un traitement simplifié des affaires juridiques impliquant des mineurs ayant traversé une frontière européenne grâce à une fluidification des transferts de dossiers d'un pays à l'autre.

PBCE - Pro Bono Children Europe, c'est le fruit de cette collaboration entre l'AADH et PILnet, deux associations de pro bono à portée internationale. Le logo officiel de l'association a été réalisé par **Alveo Design**. Côté AADH, Carla Doghman, étudiante en Master 2 Droit international public, et Hélène Bowen, chargée de communication, contribueront au bon lancement de PBCE courant 2023. D'ici-là, vous pouvez d'ores et déjà en apprendre plus sur son fonctionnement :

En savoir plus

EVÈNEMENTS PASSÉS

Nos formations

Deux avocats membres nous ont fait l'honneur de proposer des formations à nos partenaires associatifs : Maître **Noémie Coutrot-Cieslinski**, le 13 février, avec un séminaire sur la collecte de preuves en matière pénale internationale ; Maître **Vincent Fillola** **ensuite**, le 14 avril, qui a aidé les associations à débroussailler le sujet parfois épineux de la gestion des activités lucratives. Nos formations sont ouvertes à tous et gratuites pour nos partenaires associatifs.

Plus d'infos

Libres de Droit

Deux nouveaux épisodes de notre podcast "Libres de droit" sont sortis ce trimestre : "**Fuir l'excision**", avec Danielle Mérian, Présidente de SOS Africaines en Danger !, et Maître Audrey Grisolle ; puis "**La scolarisation des mineurs non-accompagnés**", avec Stephan Laplanche, Président de l'association Droit à l'école, et Maître Camille Oberkampff.

Enfance Précarité Zéro

Les juristes de l'AADH ont dispensé quatre formations pour accompagner nos avocats membres sur les thématiques suivantes : le **droit d'asile** (statut de réfugié, protection temporaire, etc.) ; le **droit au séjour** des étrangers (titre de séjour, régularisation) ; le **droit applicable spécifiquement aux mineurs non accompagnés**. Ce sont donc **44** avocats qui ont été formés ce premier trimestre afin de pouvoir prendre en charge les dossiers de l'AADH en lien avec des jeunes en situation de vulnérabilité.



A NE PAS MANQUER

Table ronde : Entreprises et Droits de l'Homme

L'AADH organisera prochainement une table ronde visant à réunir plusieurs entreprises diverses (PME, ETI, GE), cabinets d'avocats et associations autour du pro bono.

Les experts les plus engagés, tous secteurs confondus, partageront ainsi leur vision quant à la place des entreprises et du droit dans la lutte pour les droits de l'Homme.

L'AADH se réjouit de pouvoir collaborer avec une communauté d'acteurs qui s'engagent à faire la différence.

Pour plus d'informations sur la table ronde, contactez-nous à info@aadh.fr.

A NE PAS MANQUER

Ateliers à destination des mineurs non-accompagnés

Suite au succès de nos ateliers pour les jeunes en droit du travail, nous allons bientôt proposer des **ateliers de préparation à l'embauche** pour mineurs non-accompagnés. Des professionnels des ressources humaines, des juristes et des avocats participeront ainsi à des simulations d'entretien individualisées afin d'apporter des conseils sur la rédaction du CV et de la lettre de motivation. Des ateliers axés sur le droit pénal ainsi que des préparations à l'entretien Ofpra seront également proposés.

Si ce format vous intéresse, nous pouvons créer des modules adaptés à vos besoins, sur demande. N'hésitez pas à nous contacter à info@aadh.fr



A NE PAS MANQUER

Se former, s'informer

Formations

De mai à juillet, nos avocats se mobilisent pour organiser de nombreuses formations interactives sur des thèmes variés, directement applicables par tous.

Venez élargir vos connaissances et compétences auprès d'experts passionnés et aux côtés de professionnels engagés qui partagent vos objectifs et vos valeurs.

Toutes les formations sont gratuites pour nos partenaires, alors inscrivez-vous vite !

En savoir plus

31
MAI

Application et conformité au RGPD
Maître Christophe Fichet

6
JUN

Le harcèlement moral au travail
Maître Stéphanie Stein
4 webinaires du 6/06 au 18/07

15
JUN

Responsabilité et limites de la liberté d'expression
Maître Vincent Fillola

26
JUN

Les différents modes de rupture du contrat de travail
Maître Louise Milbach



Libres de Droit

En mai, ne manquez pas les deux prochains épisodes aussi passionnants qu'instructifs de notre podcast "Libres de droit" : "**L'inceste**", avec Isabelle Aubry et Maître Laure Boutron-Marmion, et "**L'asile**", avec Maître Anne-Sophie Oberreiner et Nasrine Tamine. Osez briser le tabou : informez-vous !

**Retrouvez tous
les épisodes**

NOUS SOUTENIR

Première plateforme de pro bono en France, l'AADH se bat depuis 2009 pour (re)mettre l'humain au cœur de la pratique juridique. Découvrez comment vous pouvez soutenir l'Alliance.



Je deviens membre

Le secteur associatif a un besoin croissant en compétences juridiques mais souffre de moyens financiers pour y accéder. 30% des avocats changent de profession durant les 10 premières années d'exercice, la perte de sens étant citée comme l'un des facteurs les plus importants. Pourquoi ne pas mettre vos compétences au service des droits universels ? Avocat ou ONG, le pro bono est la solution. Rejoindre l'AADH, c'est contribuer à la construction d'un monde plus équitable.

Agir avec nous

♥ aadh.fr/agir-avec-nous

Je fais un don

Votre contribution peut faire la différence dans la vie de centaines de personnes. Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé : un don de 50 € ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à une réduction de 66 €, etc. Grâce à votre générosité, vous facilitez l'accès à la justice pour tous.

Merci !

♥ aadh.fr/nous-soutenir



Je fais mes courses en ligne

Vous pouvez aussi soutenir l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme gratuitement à chaque achat en ligne ! Sur Helpfreely, vous pouvez choisir parmi des milliers de boutiques en ligne partenaires et une partie de ce que vous y dépensez ira automatiquement à l'AADH. C'est **facile, solidaire, et 100% gratuit.**

En savoir plus

♥ aadh.fr/help





aadh

Contact

 info@aadh.fr

 aadh.fr

